



## Compte rendu de Conseil Municipal Séance du 25 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq juin, le conseil municipal de la commune de COMBLES-EN-BARROIS, conformément à la convocation qui lui a été adressée, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Francis JOURON, Maire.

**Etaient présents** : Francis JOURON, Dominique GUILLEMIN, Jean-Claude KOHN, Albert Richard NICOLLE, Alain BODET, Aurélie NICOLLE, Benoît HUMBERT, Bruno NICOLLE, Patrick NICKELAUS, Stéphane DEVAUX.

**Etaient excusés** : Amélie DEPREZ.

**Etaient absents** : Claude HUGUIN, Fabrice MICHEL.

**Secrétaire de séance** : Dominique GUILLEMIN.

### ❖ **Projet Ma FaMeuse Idée**

Suite à la réunion du 1<sup>er</sup> juin dernier, Monsieur le Maire lit le relevé d'expression reçu. Sur le projet initial de 91 000 € environ le Conseil Départemental prendra en charge environ 40 000 €. Un tiers du montant restant sera supporté par le Conseil Départemental et les deux derniers tiers à partager entre les communes de Combles-en-Barrois et de Fains-Véel. La Commune de Combles devrait verser environ 17 000 €. Un fonds de concours sera présenté à la Communauté d'Agglomération afin d'alléger le coût à supporter par la Commune.

#### ⇒ **Délibération n° 29/2021 – Projet chemin piétonnier reliant Combles à Véel**

Suite aux différentes réunions organisées par le Conseil Départemental et aux relevés d'expressions issus de ces réunions, Le Conseil Municipal décide d'engager l'opération de création d'un chemin piétonnier reliant Combles à Véel, et se porte maître d'œuvre. Le Conseil Municipal sollicite la subvention du Budget Participatif à hauteur de 39 580 € puis une participation pour la tranche 1 d'un tiers du montant de 52 065 € soit environ 17 000 €. Le Conseil Municipal valide une participation financière à hauteur d'un tiers du montant restant à la charge de la Commune, et s'engage à faire une demande de « fonds de concours » à l'agglomération permettant d'accompagner la Commune de Combles pour le financement de ce projet structurant.

### ❖ **Réhabilitation du Presbytère**

Le projet de réhabilitation du Presbytère en deux logements communaux donnerait naissance à un appartement T3 d'une surface habitable d'environ 75m<sup>2</sup> et un appartement T4 d'une surface habitable d'environ 108m<sup>2</sup>.

#### ⇒ **Délibération n° 30/2021 – 3.3 – Prix des loyers**

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix des loyers des appartements communaux qui seront réalisés lors de la réhabilitation du Presbytère, 24 rue de l'Église comme suit :

Appartement T3 – 75m<sup>2</sup> : 550 €

Appartement T4 – 108m<sup>2</sup> : 750 €

## ❖ **Rentrée scolaire 2021/2022**

47 enfants sont prévus à la rentrée scolaire 2021-2022 au sein de l'école communale dont 4 en Toute Petite Section et 5 en Petite Section. Des changements de salles vont être effectués afin de pouvoir accueillir tous les enfants dans les meilleures conditions. Par conséquent les enseignantes ont demandé le renouvellement du contrat de Madame Élodie PREAUX actuellement en poste en tant qu'assistante de l'ATSEM.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité du renouvellement de ce contrat.

### ⇒ **Délibération n°31/2021 – 4.2 Renouvellement du contrat de Mme PREAUX Elodie**

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de droit public de Mme Elodie PREAUX en tant qu'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> Septembre 2021 au 31 Août 2022, à raison de 24h/semaine.

Mme Elodie PREAUX percevra le RIFSEEP tel que voté par la délibération n°2020\_24 sur le grade correspondant à son emploi. Le traitement sera annualisé.

Les Nouvelles Activités Périscolaires sont maintenues à la rentrée et commenceront le lundi 6 Septembre 2021.

### ⇒ **Délibération n°32/2021 – 8.1 Tarifs NAP 1<sup>ère</sup> session 2021/2022**

Le conseil municipal demande une participation de 14 €/enfant pour la 1<sup>ère</sup> session des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) du Lundi 6 Septembre 2021 Vendredi 22 Octobre 2021, soit 7 semaines X 2€.

## ❖ **Contrat saisonnier été 2021**

Une annonce a été diffusée sur les différents réseaux sociaux de la Commune : Facebook, Intramuros, site web, afin de proposer à un.e jeune de Comblès-en-Barrois, un contrat d'employé saisonnier pour l'été 2021 afin de réaliser les tontes des pelouses, l'arrosage des fleurs, l'entretien des différents espaces verts de la Commune, ... . Seul Monsieur Lucas SPITALERI, en poste l'été 2020 a répondu. Par conséquent le Conseil Municipal décide de lui accorder le poste.

### ⇒ **Délibération n°33/2021 – 4.2 Création d'emploi non permanent**

Pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités, le Conseil Municipal décide de recruter un adjoint technique à raison de 30/35<sup>ème</sup> du 5 juillet 2021 au 6 août 2021.

L'agent percevra la prime pour travaux insalubres dans les conditions précisées par les délibérations n°57\_2020 et n°67\_2020.

## ❖ **Fête du 17 Juillet 2021**

Une structure gonflable est d'ores et déjà réservée.

Le devis pour le feu d'artifices s'élève à 2 100 €.

Monsieur le Maire a rendez-vous mercredi prochain avec le restaurateur du golf afin d'étudier les diverses possibilités pour le repas du soir.

Monsieur FOURNELLE propose d'engager une animation musicale pour un coût de 500 € et demande à la Commune une participation à hauteur de 50%.

Une retraite aux flambeaux est proposée.

Les membres de la Commission Loisirs feront un point la semaine prochaine sur les différents devis reçus pour les animations.

## ❖ Logement Communal

Le locataire du logement communal situé 8 rue de l'Église quittera son logement au 1<sup>er</sup> juillet. Un nouveau locataire devrait arriver le 1<sup>er</sup> juillet.

### ⇒ Délibération n°34/2021 – 3.3 – Location logement

Faisant suite au courrier en date du 29 mai 2021 relatif au départ de Monsieur FOURNELLE Sullivan du logement situé 8 rue de l'Église à Combles-en-Barrois, le Conseil Municipal décide de louer le logement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 à Madame THOMAS Marina.

## ❖ Budget Télédistribution

Suite à l'annulation de plusieurs titres de redevance de télédistribution des années précédentes il faut effectuer une décision modificative budgétaire.

### ⇒ Délibération n°35/2021 – 7. Adoption d'une décision budgétaire

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu le budget de la Télédistribution,  
Compte tenu qu'il manque des crédits au compte 673 suite aux annulations de titres réalisés,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget de l'exercice 2021 :

Section fonctionnement – Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Article 6064 – Fournitures administratives ..... – 58 €

Chapitre 67 – Charges Exceptionnelles

Article 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) ..... + 58 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative et charge Monsieur le Maire de son application.

## ❖ Paie

L'obligation pour les Communes de passer à la Déclaration Sociale Nominative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 impose un paramétrage du logiciel de paie. Compte tenu de la complexité des différents paramètres, le Conseil Municipal valide le bon de commande pour la prestation d'accompagnement à la DSN par Cosoluce, éditeur du logiciel.

## ❖ Commission Travaux

### - Rue des Cerisiers

3 devis reçus pour les travaux et 1 devis est demandé pour la signalisation.

L'entreprise MICHEL TP est retenue pour effectuer les travaux.

### - Parking

Suite à un problème de grutier le chantier est interrompu, il reprendra dès que le problème sera résolu.

### - Panneaux lumineux

L'installation de panneaux lumineux ne sera pas effectuée à cause d'un coût trop élevé, environ 4 000 € par panneau.

### - Rue Entre Deux Voies

Les travaux vont être réalisés sous peu, la commande est en cours.

- Miroir rue Basse

Deux devis : 480 € à poser ou 678 € posé et réglé.

Le Conseil Municipal opte pour le devis comprenant la pose et le réglage.

- Priorités à droite

Un panneau va être installé rue de la Galande/rue Basse

4 thermocollés vont être posés :

Grande rue/rue des Bois

Grande rue/rue des Mirabelliers

Grande rue/rue des Grèves

Rue de la Galande/rue Basse

- Marquage au sol

Création d'un passage piétons rue Basse.

Rénovation du STOP en bas de la rue de l'Église et du STOP au carrefour de l'Auge.

- Panneaux « traversées cavaliers » reçus, à poser.

- L'enrobé à froid livré par MICHEL TP a, a permis de reboucher les trous des différentes rues du village ainsi que ceux du chemin du Mille Club. La mise en œuvre a été réalisée par quelques élus.

- Église

Un des chauffages « rayonnant » de l'Église doit être changé, devis reçu pour 1 460 €.

Devis validé.

- Entretien voirie

Un balayage des rues à raison de 2 fois par an est évoqué.

L'acquisition d'une balayeuse est à projeter.

- Tracteur

Achat de nouvelles batteries à prévoir

- École

Le rideau occultant a été commandé

- Tri sélectif

Pour des raisons de difficultés de collecte, les collecteurs de verre situés derrière l'entreprise Malézieux seront déplacés devant le cimetière suite à la demande du service Tri Sélectif de la Communauté d'Agglomération.

Cumul des travaux autofinancés prévus et/ou déjà réalisés : 49 000 € dont 17 000 € pour le sentier.

## ❖ Finances

Pour permettre la réhabilitation du Presbytère un emprunt doit être envisagé.

Des simulations de prêts ont été demandées :

Crédit Mutuel :

200 000 € Taux fixe 0.95 % 0.10% frais de dossier

Remboursement : 2 747.97 € / Trimestre sur 20 ans ou 2 249.26 € / Trimestre sur 25 ans

Crédit Agricole :

Ligne de trésorerie 0.53 % taux variable frais de dossier 5 000 €

Pour 200 000 € 0.92% taux fixe sur 20 ans ou 1.07% sur 25 ans  
500 € frais de dossier.

Caisse des dépôts : envoi des documents en cours.

⇒ **Délibération n° 36/2021 – Demande de prêt**

Afin de permettre le financement du marché « Réhabilitation du Presbytère » la commune de Combles-en-Barrois devra recourir à l'emprunt.

À l'unanimité les membres du Conseil Municipal décide d'autoriser l'emprunt et charge Monsieur le Maire des démarches relatives à cette décision.

**Prochain Conseil Municipal : vendredi 18 Septembre 2021.**

Le secrétaire de séance

Le Maire